

**BERLOUIN Jacques et PROUST Magdeleine
3^E 1908 – Maître GARNIER – 29 Janvier 1678**

Par devant nous notaires royaux à Saint Maixent soubssigné ont comparus

Jacques BERLOUIN laboureur à bras veuf de Jeanne GUENIGAULT demeurant à Chavagné d'une part et Magdeleine PROUST fille de deffunct Abraham PROUST et de Magdeleine SAYNET demeurant à la Ripaille le tout paroisse de Nanteuil d'autre part, lesquels BERLOUIN se sont promis et promettent prendre à femme mary et espoux sy et quand lun par lautre ou par leurs parans et amis en seront sommés et requis les solemnités de la religion dont ils professent sur ce observé, en faveur du mariage est dit que la ditte proparlée ira demeurer avec ledit promis pour y demeurer par tiers scavoir lesdits promis chacun pour un tiers et Jacquette Jean François et Jeanne BERLOUIN enfans dudit promis et de la ditte feue GUNEIGAULT pour l'autre tiers en tous biens meubles et acquets et conquests immeubles qu'ils feront pendant et constant leur future communauté en laquelle communauté les parties y porteront tous leurs droits et effect mobilier fructs de leurs immeubles, peines et travaux et tout ce que la coutume requiert dès le jour de la bénédiction nuptiale, et aura la promise douhaire coutumier le cas advenant ce qui a esté stimulé et accepté par les parties lesquelles a l'entretien ont ypothéqué tous leurs biens présent et futur dont de leur consentement ils ont esté jugés et condampnés par nous notaires

fait et passé audit Saint Maixent le vingt neuf janvier mil six cent soixante dix huit en présence de Jean BERLOUIN frère du promis Pierre FOUSCHIER son beau frère, Louis GUENIGAULT beau frère dudit promis et oncle des mineurs René ESNARD

voisin et la ditte promise assistée d'André PROUST son frère et de Estienne BONNAULT son beau frère, Jean GRANIER cousin germain, Daniel DAYNET né de germain, Jean et Jacques TROCHELIN issus de né de germain, Jean SAYNET cousin germain André TROCHELIN cousin de germain, Pierre TROCHELIN né de germain et autre à ce requis et interpellé qui on déclaré ne scavoir signer fors les soubssignés.

BERLOUIN Jacques et GUENIGAULT Jeanne
3^E 691 – Maître FAIDY – le 20 Avril 1664

Sur le traicté du mariage proposé
qui au plaisir du dieu s'accomplira
les sollempnités de la religion prétendue
réformée préallablement observée
et gardée de Jacques BERLOUIN
laboureur fils de deffunct René
BERLOUIN et de Catherine SIGRE demeurant
en la mestairye de la Gaignière
parroisse de nantheuil avecq Jeanne
GUENIGAULT fille de deffunts
Jacques GUENIGAULT et de Magdeleine
CHARRON demeurant par service audit
lieu de la Gaignière susditte parroisse
Entre lesquels par l'advis de leurs
parans et amis ci bas nommés
et pour ce assemblés ont esté
faits les accords pactions et
convenances matrimoniales quy
suivent pour et ce fait lors que
aujourd'hui en droit souls la cour
royalle de Saint Maixent et pour
monseigneur le duc mazarin et de
la melleraye pays de france
et baron dudict Saint Maixent ont
estés faits establis et soubsmis
scavoir est que lesdits Jacques
BERLOUIN et Jeanne GUENIGAULT
souls lesdittes autorités ont promis
et promettent se prendre a mary
et femme et espoux en tous et chacuns
leurs biens noms droits raisons
et actions pour estre dès le jour de leur bénédiction nuptiale
commung en tous biens meubles
acquests et conquests immeubles
qu'ils auront et feront pendant
et constant lors de leur
communaulté aura laditte proparlée
douhaire coustumier sur les
biens dudict proparlé le cas
advenant et à l'instant est survenu
Pierre BERLOUIN laboureur demeurant
au village de la Rivière parroisse de

Saint Eanne et à présent établis
et soubsmis le quel curateur à la
personne et biens du dit Jacques
BERLOUIN proparlé lesquels Pierre
et Jacques BERLOUIN ont recogneu
avoir compté ensemblement
à la gestion administrative
que ledit Pierre BERLOUIN a fait
desdits biens dudit Jacques BERLOUIN
son mineur jusque après en
soit de laditte renthe de ses
interests des nippes habits
et autres choses fournies
par ledit Pierre BERLOUIN audit
Jacques BERLOUIN pour ..
par ledit curateur implorée (?)
aux affaires de sondit mineur
sont compté ...
rabattre ce qui sait ..compter
desduire et rabattre ..
ledit Pierre BERLOUIN trouvé
de... et redevable audit
le dit Jacques BERLOUIN de la somme

de deux cent cinquante livres
delaquelle somme Pierre BERLOUIN
a promis de payer audit jacques
BERLOUIN scavoir six vingt
dix livres dans la feste de Saint
Michel et l'autre somme de six
vingt livres dans la feste
de nostre dame de Mars de
lan prochain à peine de tous
despens dommages et interests

.....

.....!

le payament des
deux sommes cy dessus
le dit Pierre BERLOUIN demeurera
quitte envers le dit Jacques
BERLOUIN de l'administration
qu'il a fait de ses biens
Ce qui a esté voulleu stipullé
et accepté respectivement

par lesdites parties lesquelles
pour les présentes établis
et soumis audit sous la
cour royale de Saint Maixent
pour monseigneur le duc
mazarin de la melleraye
pais de france baron dudit
Saint Maixent ont à l'entretienement
obligé et hypothéqué tous
et chascun leurs biens présents
et futur et quelconque Pierre
BERLOUIN

.....

...

Fait et passé audit
Saint Maixent en la maison du
petit seigne en présence et
par ladvis savoir le dit proparlé
de jean BERLOUIN son frère
Jean GIRAULT son beau frère
Daniel BOUHER
et Jean DESCHAMPS ses oncles, le dit
Pierre BERLOUIN sondit curateur
Jean SENELIER et François
DESCHAMPS ses cousins tous
audit contrat de mariage
compté et raporté et la ditte proparlée
de Louis GUENIGAULT et François
GUENIGAULT ses frères
René et Adrien CHARRON son oncle
Gilles CHARRON cousin germain
Jean CHAIGNEAU Daniel
BLANCHIER cousin#
Leu et donné à ententre
y ont persisté et déclaré ne scavoir
signer fort les soussignés le
vingtiesme jour d'apvril mil
six cent soixante quatre
après midy # Jacqueline OUZANNEAU
et Jacqueline CHAIGNEAU cousines.

Jean BERLOUIN (alias Nanteul ou Nanteuil)
 né vers 1669 à SAINT-MAIXENT (Saint-Léger)
 fils de Jacques Berlouin et Jeanne Guénigault
 tous deux originaires de Nanteuil près Saint-Maixent (1664)
 mariés 15.06.1664 à Saint-Maixent (Temple Protestant)
 BMS naissances/baptêmes: manquants
 Communication: Jean-Marie GERME

Louis Mousnier	} de la f. de fandan	—
Marie Pichaurneau		
Jacques Berlouin	} tous deux de la	—
Jeanne Guénigault		
Daniel Ledier	} tous deux de	—
Catherine Meftais		

De M. Gredy . 25. Juin . 1664